



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que:

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2018, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus;

Que le paiement des taxes mentionnées audit rôle doit être effectué en 6 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

1 <sup>er</sup> versement :	08 mars	2018
2 <sup>e</sup> versement :	26 avril	2018
3 <sup>e</sup> versement :	07 juin	2018
4 <sup>e</sup> versement :	02 août	2018
5 <sup>e</sup> versement :	13 septembre	2018
6 <sup>e</sup> versement :	25 octobre	2018

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement, soit le 08 mars 2018 si le montant dû est de moins de 300,00\$.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 05<sup>e</sup> jour de février 2018.

Sylvie Champagne,  
Directrice générale et gma